

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 28 février 2024 portant ouverture au titre de l'année 2024 d'un examen professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat et fixant la date et le lieu des épreuves

NOR : TRED2402463A

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 28 février 2024, est autorisée, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Peuvent être autorisés à se présenter à l'examen professionnel en vue de l'accession au grade d'ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat les géomètres ou les géomètres principaux de l'Institut national de l'information géographique et forestière justifiant, au 1^{er} janvier de l'année des épreuves, de neuf années de services effectifs dans ces grades.

Les inscriptions seront ouvertes du 4 avril au 17 mai 2024, délai de rigueur.

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'IGN : <https://www.ign.fr/institut/nous-rejoindre>.

Des dossiers peuvent être demandés du 4 avril au 17 mai 2024 (le cachet de la poste faisant foi) sous format papier à l'adresse figurant ci-dessous : Institut national de l'information géographique et forestière, direction des ressources humaines, service recrutement emploi formation, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex.

Les candidats demandant un aménagement des épreuves doivent, en vertu de l'article 2 du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, fournir un certificat médical établi par un médecin agréé et daté de moins de 6 mois avant la date des épreuves. Ce certificat peut être transmis au service recrutement emploi formation jusqu'au 24 mai 2024 inclus, le cachet de la poste de la poste faisant foi.

Pour tout renseignement, les candidates et candidats peuvent s'adresser à l'Institut national de l'information géographique et forestière, DRH, service recrutement-emploi-formation, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex (téléphone : 01-43-98-00-00 poste 7254 ou 01-64-15-30-16, courriel : sref@ign.fr).

Le nombre de places offertes pour le recrutement par examen professionnel sera fixé ultérieurement.

Les dates et le lieu des épreuves de l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut national de l'information géographique et forestière sont fixés comme suit :

– dates des épreuves écrites et orales : les 9 et 10 septembre 2024.

Les épreuves se dérouleront dans les locaux de l'Ecole nationale des sciences géographiques (ENSG) située 6 et 8, avenue Blaise-Pascal, cité Descartes, 77455 Marne-la-Vallée.